



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
21 mai 2010  
Français  
Original: anglais

### **Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**

#### **Dix-neuvième session**

Vienne, 17-21 mai 2010

Point 4 de l'ordre du jour

#### **Intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale**

#### **Costa Rica\* : projet de résolution révisé**

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant:

#### **Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* les résolutions de l'Assemblée générale 63/197 en date du 18 décembre 2009, intitulée "Coopération internationale face au problème mondial de la drogue", et 64/179 en date du 18 décembre 2009, intitulée "Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout en ce qui concerne ses capacités de coopération technique",

*Rappelant également* la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011<sup>1</sup>, qui fournit un cadre clair pour les activités de l'Office,

*Rappelant en outre* sa résolution 2009/23 du 30 juillet 2009, intitulée "Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime",

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport sur les programmes régionaux et des progrès accomplis dans la définition d'une approche intégrée des programmes, notamment des programmes thématiques et régionaux pour l'exécution des

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

<sup>1</sup> Résolution 2007/12 du Conseil économique et social, annexe.



fonctions normatives et d'assistance technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

2. *Se félicite* de l'appropriation et de la participation nationales accrues qui caractérisent à présent les programmes régionaux, et encourage les États Membres d'autres sous-régions à entreprendre avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime l'élaboration de programmes sous-régionaux similaires;

3. *Encourage* les États Membres à soutenir les programmes régionaux et thématiques de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime par des contributions volontaires non réservées, chaque fois que possible, pour favoriser ainsi l'appropriation des programmes par les pays et la définition des priorités à l'échelle régionale;

4. *Prend note avec satisfaction* des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative interrégionale du Pacte de Saint-Domingue et du Mécanisme de Managua;

5. *Attend avec intérêt* les résultats de l'exécution des programmes régionaux pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'Europe du Sud-Est, l'Amérique centrale et les Caraïbes, et l'Afrique de l'Est;

6. *Accueille avec satisfaction* l'organisation, au Caire, du 27 au 29 avril 2010, par la Ligue des États arabes, en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et avec l'appui du Gouvernement égyptien, de la réunion régionale d'experts sur le contrôle des drogues, la prévention de la criminalité et la réforme de la justice pénale dans les États arabes pour élaborer un programme régional pour la période 2011-2015;

7. *Prie* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de poursuivre l'élaboration des programmes régionaux en 2010;

8. *Note* que la cohérence des programmes régionaux et thématiques a été améliorée, pour en simplifier les modalités d'exécution;

9. *Appuie* le travail effectué par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour diriger la définition de l'approche de programmes intégrée;

10. *Encourage* les États Membres, s'il y a lieu, à mettre à profit les activités d'assistance technique décrites dans les programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et à utiliser les programmes régionaux pour accroître la coopération régionale aux fins des stratégies thématiques;

11. *Encourage* les organismes d'aide bilatérale et multilatérale et les institutions financières à continuer d'appuyer l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

12. *Prie* le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer d'accorder un rang de priorité élevé et un appui à la mise en œuvre de l'approche de programmes intégrée en promouvant les programmes régionaux et thématiques, de rendre compte des progrès réalisés dans ce domaine à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingtième session qui se tiendra au cours du premier semestre de 2011 et de communiquer le rapport à la Commission des stupéfiants à sa cinquante-quatrième session.